

INFO-DECHETS n°1-09



COMMUNES DE CROY - LA PRAZ - ROMAINMÔTIER-ENVY



**Déchetterie intercommunale de la Reculanne:
les inertes en bas le "remblai", c'est fini!**



Verser les déchets inertes sur le talus n'est dès aujourd'hui plus possible.
Mais pas de panique: une benne basse est désormais à disposition, comme dans les autres déchetteries.

Quels déchets?

Vieux pots de fleurs et bacs en éternit, quelques tuiles, une pile d'assiettes ébréchées, du verre et un miroir brisé, l'ancien lavabo en céramique, une douzaine de briques en terre cuite et un sac de béton durci: tous ces déchets inertes et bien d'autres sont admis, en petites quantités et bien triés (pas de plastique ni de métal).

Avant de déverser quelques seaux de terre végétale ou de cailloux du jardin, veuillez vous renseigner auprès du surveillant.

Gratuit ou non?

Gratuit pour les petites quantités, ce qui correspond à l'usage quotidien d'une famille dans une maison avec petit jardin.

Dès le moment où vous arrivez avec une remorque pleine (chantier personnel, gros travaux de jardin, etc.), une participation financière peut être demandée selon la quantité estimée.

Payant à partir d'un demi-mètre cube (0,5 m³), soit un volume de 1 mètre x 1 mètre x 50 centimètres de hauteur.

Comme pour le bois, les encombrants ou la ferraille dans une moindre mesure, les quantités de déchets sortant de l'ordinaire échappent au principe de solidarité et sont taxées selon les tarifs affichés sur place.

Attention: sauf convention particulière, les entreprises sont toujours interdites d'accès à la déchetterie!

Combien?

La taxe a été fixée à 70 francs par m³ (soit le prix coûtant du ramassage et de l'élimination). Le transport d'une benne de 10 m³ revient à 280 francs HT (hors taxe) et l'élimination à Valebin (Bofflens) à 37 francs par m³ HT (y compris 12 francs de taxes communale, cantonale et fédérale).

Astuce

Au-delà de 1 m³, déposez vos déchets inertes directement sur le site de Valebin à Bofflens et économisez le prix du transport par camion!

La déchèterie de Valebin est ouverte aux habitants des communes chaque vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le prix du m³ d'inertes triés est de 37 francs HT (sous réserve de modification en cours d'année). Pour tout renseignement ou ouverture en-dehors des jours ou des heures prévues, appelez le 079/623 20 94.

Pourquoi finalement?

On le savait depuis dix ans, le "remblai" était en sursis. Les types de déchets inertes déposés, mais aussi la surface à disposition étaient limités. Le volume autorisé est aujourd'hui atteint.

Nouvelle étape dans l'aménagement de la déchetterie selon le projet mis à l'enquête en 1996, le talus du "remblai" vient d'être réaménagé et recouvert de terre. Il répond aujourd'hui aux exigences cantonales en la matière.

Obstacles...

Outre les travaux en cours, une barrière en bois délimitant la zone utilisable de la déchetterie est en train d'être posée. Attention donc lorsque vous manœuvrez sur le site!

Rappel

A la déchetterie de la Reculanne, les déchets taxés jusqu'à 25 francs sont à payer sur place afin de réduire les coûts administratifs. Une facture peut être établie par le surveillant pour les montants supérieurs.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au municipal responsable de votre Commune ou au municipal Yves Mouquin (024/453 18 47 ou 079/39847 07).

Dernière minute: déchets spéciaux

Pour répondre aux consignes les plus récentes et améliorer le tri et l'entreposage, vos déchets spéciaux doivent dorénavant être déposés devant le container bleu. Ce sont les surveillants qui sont chargés de leur rangement dans les conteneurs ad hoc. Ceux-ci vous remercient d'avance de ne pas tout mélanger dans un seul sac (pas d'ampoules, piles, peintures et médicaments en vrac...), mais d'opérer un pré-tri à domicile!

Les Municipalités de Croy, La Praz et Romainmôtier-Envy vous remercient également de votre collaboration au bon fonctionnement de la déchetterie.